

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

CONTRAT 13102
N/REF : 5/01/2025 2H30 C:016010 I:14582
V/REF : Contrat N°013102 du 25/09/2023

MONSIEUR ROCHET JEAN

11, BIS RUE DU PUIITS D'OUILLON
69660 COLLONGES AU MONT D'OR

IMMEUBLE : LE 11 PUIITS DOUILLON
11 bis RUE DU PUIITS D'OUILLON
69660 COLLONGES AU MONT D'OR

Vaulx en Velin, le 01 Janvier 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : FOSSE DE RELEVAGE
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. J. ROCHET

CURAGE DE LA FOSSE DE RELEVAGE
CONTROLE ET ENTRETIEN DE 2 POMPES DE RELEVAGE

1 FOIS L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Janvier de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1})$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/10/2024

Prix de base du contrat : 411,60

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 04/2023 Valeur : 134,6
Mois de l'indice de révision : 09/2024 Valeur : 141,4

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Curage de la fosse de relevage	1/AN	267,04	267,04
1,00	Entretien 2 pompes de relevage	1/AN	161,84	161,84



**LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER**

FACTURE N° 5010001

*Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD*

TOTAL H.T.	428,88
T.V.A. a 10,00%	42,88
TOTAL T.T.C.En EURO	471,76

Valeur en votre règlement au 28 Février 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.